



**Conseil départemental
des jeunes du Puy-de-Dôme**

**TU ES
EN 5^e & 4^e
DEVIENS
CANDIDAT**



Augustin et Hannah
élus au CDJ
de 2022 à 2024.



**DE LA
SUITE
POUR TES
IDÉES !**

**DU 4
AU 8 NOVEMBRE**

**PRÉSENTE-TOI
aux élections du CDJ**

**DU 12
AU 15 NOVEMBRE**

**VOTE pour faire
entendre ta voix**

POUR PLUS D'INFOS



www.puy-de-dome.fr




PUY-de-DÔME
MON DÉPARTEMENT



MOT DU PRÉSIDENT

DONNER LA PAROLE AUX JEUNES

C'est un projet phare de notre mandature : faire vivre un Conseil départemental des jeunes afin d'impliquer les collégiens dans les actions du Département. Les jeunes ont des idées, des besoins et des envies qui vont nous aider à dessiner l'avenir. En donnant leur avis, en construisant des projets concrets, en expérimentant aussi la vie d'élus, ils vont insuffler à notre territoire leur dynamisme et leur créativité. Nous les attendons nombreux dans cette nouvelle aventure et nous sommes impatients de découvrir ce que nous allons faire ensemble.



Lionel Chauvin
Président du Conseil départemental
du Puy-de-Dôme



À QUOI SERT LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES ?

- Il offre aux jeunes un espace où s'exprimer librement sur leurs sujets de préoccupation, y compris sur des propositions et politiques de la collectivité. Ils sont ainsi mieux associés aux politiques qui les concernent.
- Il donne aux jeunes la possibilité de faire des propositions au Conseil départemental et, dans le même temps, il permet au Département de consulter les jeunes sur des questions spécifiques.
- Il favorise l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté.
- Il contribue à l'épanouissement personnel et à la réussite scolaire des jeunes.
- Il est un espace de création, de suivi et d'évaluation des projets.

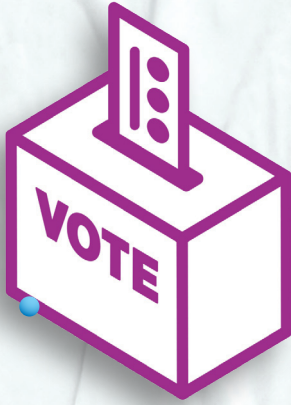


DES JEUNES ÉLUS QUI REPRÉSENTERONT LES COLLÉGIENS

En tant que membres du CDJ, les collégiens élus auront un double rôle dans leur canton : être les représentants des élèves et les porte-parole du Département dans leur collège.

De leurs échanges avec les autres collégiens naîtront des idées et des propositions pour améliorer la vie au collège.

Ils devront également s'investir à travers des projets et actions menés par le CDJ et mettre en œuvre les décisions de l'assemblée.



LES ÉLECTIONS EN PRATIQUE

Les élections du Conseil départemental des jeunes vont se dérouler dans les collèges volontaires publics et privés du département.

Dans les cantons où plusieurs établissements seront volontaires pour participer, il sera procédé à un tirage au sort (le 7 octobre) sous contrôle d'huissier pour déterminer quels collèges organiseront les élections.

Les candidats mèneront une campagne électorale auprès des jeunes de leur établissement. Un binôme (une fille / un garçon) sera élu par canton. L'élection se fera par un scrutin majoritaire à un seul tour, pour deux années scolaires à partir de la rentrée 2024.

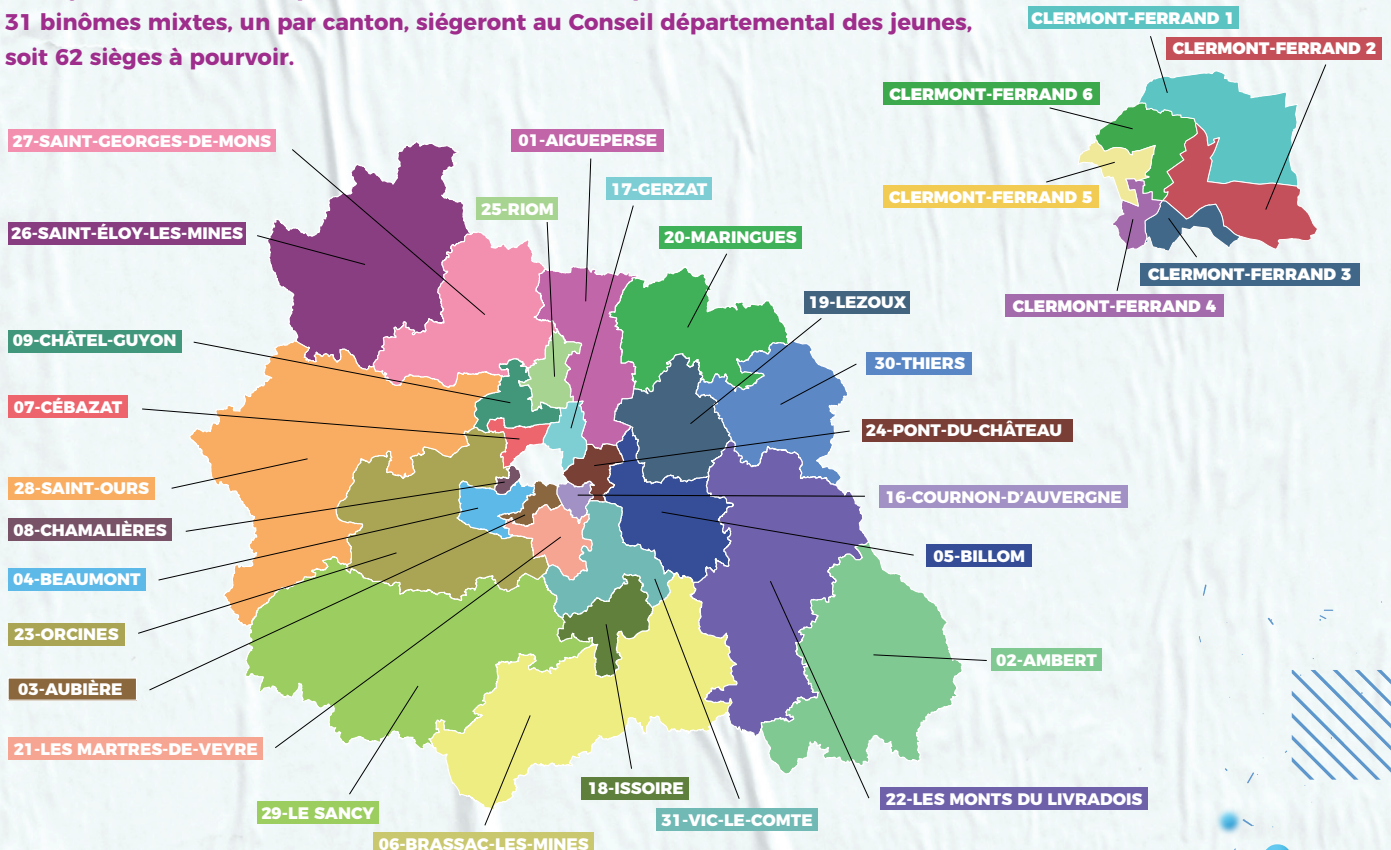


LE CALENDRIER

- Jusqu'au 30 septembre : dépôt des candidatures des collèges volontaires.
- Du 7 au 18 octobre : dépôt des candidatures des binômes (une fille / un garçon) auprès de l'adulte référent du collège.
- Du 4 au 8 novembre : campagne électorale.
- Du 12 au 15 novembre : élections.
- Semaine du 25 novembre : proclamation des résultats.
- 11 décembre : session d'installation du Conseil départemental des jeunes.

31 BINÔMES POUR REPRÉSENTER LES CANTONS

Le Puy-de-Dôme est composé de 31 cantons. Comme pour l'assemblée adulte, 31 binômes mixtes, un par canton, siègeront au Conseil départemental des jeunes, soit 62 sièges à pourvoir.





DES ADULTES POUR ACCOMPAGNER LES JEUNES

Durant leur mandat, les jeunes élus pourront faire appel à des adultes s'ils ont des questionnements ou besoin d'aide :

- Au Département, l'équipe de coordination du CDJ veillera à **l'avancée des travaux et des projets des jeunes élus**. Les services départementaux pourront également mettre leur expertise à disposition en fonction des thématiques des projets.
- Dans chaque collège, un **adulte référent sera présent pour accompagner les jeunes lors de la préparation des élections** (organisation, information, aide au remplissage du dossier de candidature et à la rédaction de la profession de foi, vérification des documents, soutien pendant la campagne) et sur l'intégralité du mandat et de l'élaboration des projets.
- Des représentants de **l'Éducation nationale et de la Direction diocésaine de l'enseignement catholique du Puy-de-Dôme**.
- Des **conseillers départementaux**.
- Des **personnalités** ou des intervenants extérieurs.

QUELQUES POINTS DE FONCTIONNEMENT

- Lors du premier Conseil départemental des jeunes, une fille et un garçon seront élus co-présidents juniors aux côtés de Lionel Chauvin, Président du Conseil départemental.
- Chaque année scolaire, 3 à 4 assemblées plénières auront lieu dans la salle d'assemblée de l'Hôtel du Département, à Clermont-Ferrand. En parallèle, des demi-journées intermédiaires seront organisées en groupe de travail selon les thématiques des projets des jeunes élus.
- Les conseillers départementaux juniors pourront être invités à des manifestations ou événements organisés par le Conseil départemental.



INFOS PRATIQUES

Le transport et les repas des jeunes élus lors des réunions plénières ou des réunions en groupe de travail sont pris en charge par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

CONTACT

Téléphone : 04 73 42 47 77
Mail : cdj63@puy-de-dome.fr



NOS PARTENAIRES

